

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-Eglise, s'est réuni le jeudi 27 février 2014, sous la présidence de Madame Christine LEBACHELEY, Maire.

Informations et compte-rendu des commissions :

- Commission Logement.

Attribution des 15 logements locatifs du lotissement Le Clos Joli.
Les clés seront remises aux locataires le 19/03/2014.

- Affaires scolaires :

Rythmes scolaires : réunion à la Com/com sur les TAP le 28/02/2014.

Délibérations :

- Assurance du personnel des collectivités publiques :

Madame le Maire rappelle que la commune est titulaire auprès de GROUPAMA d'un contrat Assurance du Personnel des Collectivités publiques (APC) – risques statutaires.

A la demande de Groupama, le Centre de Gestion de la Manche a été sollicité afin d'appliquer une augmentation de 6% des taux de cotisation à compter du 1er janvier 2014. L'assureur justifie cette demande par l'étude de la sinistralité du contrat faisant apparaître un résultat déficitaire qui engendre des pertes financières que le groupe ne peut supporter.

Ainsi, à compter du 1er mai 2014, les taux de cotisation seront les suivants :

- contrat couvrant les agents CNRACL - collectivités ayant moins de 50 agents : 5,93 % (avant : 5,59 %)
- contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1,64 % (avant : 1,55 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisation exposés, à compter du 1er mai 2014.
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

- Legs de M. Paul AVENARD à la commune :

Après un testament olographe, Mr AVENARD a effectué un testament authentique reçu par Maître RICHER, le 14 mai 2013, par lequel il a institué la commune de Saint-Pierre-Eglise légataire à titre particulier d'une maison rue du Calvaire.

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il accepte la succession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le legs de M. Paul AVENARD au profit de la commune portant sur la maison sise au 59 rue du Calvaire à Saint-Pierre-Eglise, cadastrée section B numéro 69 et section AC numéro 600.
- DONNE POUVOIR à Madame le Maire de se présenter à l'étude pour signer tout acte et pièce nécessaire dans le cadre de ce legs.

- Cession de parcelles (SC-IMMATE et BERTAULT) à la commune :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que M. BEUVE, représentant la SC-IMMATE, a donné son accord par courrier en date du 25 septembre 2013 sur la cession à titre gratuit au profit de la commune d'une partie de la parcelle section AB N°37 (parcelle accolée d'une part au chemin rural N°19 sous lequel la ligne THT a été enterrée et d'autre part aux parcelles section AB N°38 et N°39), ainsi que la pointe de la parcelle section AB N°36 sur laquelle se trouve le bâtiment ex-Brument-Clot, situé en bord de route départementale, à l'entrée du lotissement Le Clos Joli.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit d'une partie des parcelles ayant les références cadastrales suivantes : Section AB N°37, d'une superficie de 619 m², Section AB N°38, d'une superficie de 14 m² et la pointe de la parcelle Section AB N°36.
- DONNE POUVOIR à Madame le Maire de se présenter à l'étude pour signer tout acte et pièce nécessaire dans le cadre de ces deux acquisitions à titre gratuit.

- Cession du chemin rural N°19 à la SC-IMMATE :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en contrepartie de la cession à titre gratuit par la SC-IMMATE au profit de la commune, d'une partie de la parcelle section AB N°37 (accolée d'une part au chemin rural N°19 sous lequel la ligne THT a été enterrée et d'autre part aux parcelles section AB N°38 et N°39), ainsi que la pointe de la parcelle section AB N°36 sur laquelle se trouve le bâtiment ex-Brument-Clot, situé en bord de route départementale, à l'entrée du lotissement Le Clos Joli, la commune doit céder à la SC-IMMATE une partie du chemin rural N°19 accolée aux parcelles section AB N°31, N°32, N°33 et N°37. A noter que ces parcelles appartiennent toutes à la SC-IMMATE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la partie du chemin rural N°19 accolée aux parcelles section AB N°31, N°32, N°33 et N°37.
- CHARGE le maire de nommer un commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique dans le but de céder à titre gratuit à la SC-IMMATE la partie du chemin rural N°19.
- AUTORISE le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

- Cession d'une partie de parcelle MOREL à la commune

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la ligne THT menant au Clos Joli a été enterrée sous le chemin rural N°19 et sous une partie de la parcelle Section AB n°26, appartenant à un administré, Mme MOREL.

Mme MOREL ayant accepté de céder à la commune une partie de sa parcelle pour permettre à ERDF d'enfouir la ligne THT, la commune avait accepté en contrepartie de viabiliser sa parcelle constructible destinée à être vendue pour quatre constructions (le conseil municipal avait acté cette participation dans son budget primitif 2013).

Mme le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle Section AB N°26, d'une superficie de 125 m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle ayant les références cadastrales suivantes : Section AB n°26, d'une superficie de 125 m².
- DONNE POUVOIR au maire de se présenter à l'étude pour signer tout acte et pièce nécessaire dans le cadre de cette acquisition.

Affaires et questions diverses :

- PLU : L'avis de la Chambre d'Agriculture est revenu favorable.
- Elections : distribution les 13 et 14 mars 2014 d'un document explicatif sur les grands changements des élections
- Concert de Tatihou Tour : le 3 août 2014, à 21h, église de St-Pierre-Eglise.
- Ouverture d'un magasin de chaussures à St-Pierre-Eglise à compter du 1^{er} avril prochain, en face de Coralie Boutique.